



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Ministre  
de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 JUIL. 2020

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 – 82954

Réf. CE / SCL : 60.211 – 1141 / sp  
Doc. parl. 7574


Objet : Projet de loi portant modification :  
1° du Code du travail ;  
2° de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 16 juillet 2020, la Chambre des Députés a adopté à l'unanimité des 60 votants le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement



Marc Hansen